

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Nombre d'Administrateurs :

- en exercice13
- présents.....11
- absents02
- votants11
- procurations00

Le 22 mai 2023 à 17h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'EPAGNY METZ-TESSY, dûment convoqué le 15 mai 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, président.

PRESENTS : Roland DAVIET, Laurence BACINO, Marie-Thérèse BOUKOUYA, Gérard CAVALLI, Martine COUTAZ, Juliette LAZZERINI, Corinne MASSE, Alain BILLAULT, Christiane GEOFFROY, Jean-Paul SADOUX

ABSENTS : Catherine BRISFER, Stéphanie VEREL

M. Gérard CAVALLI a été désigné secrétaire de séance.

◇ ◇ ◇

L'assemblée adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion précédente du Centre Communal d'Action Sociale qui s'est tenue le 27 mars 2023.

◇ ◇ ◇

1. Action sociale

1.1. Présentation du bilan d'activité du Pôle Médico-Social de Meythet

L'équipe territoriale du Pôle Médico-Social (PMS) de Meythet a été invitée à venir présenter ses missions et un bilan d'activité 2022.

Etaient présentes : Isabelle PETRIER, chef de service de la direction générale de l'action sociale et de la solidarité au département, Claire CASTEL, responsable des PMS de Meythet et Cran-Gevrier, Isabelle BETON, Dany LEBLOND et Marina CLABAU, assistantes sociales et Géraldine NANUS, secrétaire du Pôle.

Le support de présentation est joint en annexe de ce compte-rendu.

◇ ◇

1.2. Aide sociale facultative

Délibération n° 2023/06

Madame Laurence BACINO, vice-présidente, présente la situation de Madame E---, domiciliée à Epagny Metz-Tessy, qui rencontre des difficultés pour le règlement de ses factures de cantine.

Madame BACINO demande aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur la demande d'aide financière adressée par le Pôle Médico-Social de Meythet. Cette demande concerne la prise en charge des factures des mois d'avril à juillet 2023, pour deux jours par semaine pour ses deux enfants scolarisés à l'école de la Tuilerie. Le devis établi par le service Enfance Jeunesse s'élève à 305,30 € (trois-cent-cinq euros et trente centimes).

Madame E--- prendra à sa charge les factures de garderie pour cette même période.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents, **ACCORDE** à Mme E--- une prise en charge partielle de ses frais de cantine pour les mois d'avril à juillet 2023, sur factures, pour un montant maximum de 200€ (deux cents euros).

DIT que les sommes seront directement versées au tiers créancier : Service Enfance Jeunesse – Mairie d'Epagny Metz-Tessy.



1.3. Décisions du Président – Dernières décisions accordées

Laurence BACINO informe les administrateurs des décisions prises par le Président du CCAS depuis le dernier Conseil d'Administration.

Cinq décisions ont été prises pour des bons alimentaires pour un montant de 385€ (trois-cent-quatre-vingt-cinq euros).



1.4. Mutuelles communales – Présentation du dispositif

Laurence BACINO explique que le dispositif « mutuelle communale » a été évoqué à plusieurs reprises par des habitants et des élus. Il a alors été jugé opportun de prendre des renseignements afin d'évaluer l'opportunité de mettre en place un tel service pour les habitants.

Elle fait une courte présentation en expliquant qu'il a été créé en 2014 et a été mis en place dans 4800 communes sur le territoire national.

L'objectif est de pallier les inégalités sociales de santé en permettant à des personnes qui y auraient renoncé de revenir à une couverture de soins minimale. Il s'adresse essentiellement aux jeunes, aux personnes âgées, aux professions libérales, artisans,...

Le coût de la vie élevé dans la région est un facteur aggravant pour ces populations.

Après une présentation en municipalité, il a été convenu qu'il serait porté par le CCAS s'il était mis en place.

Une première rencontre avec le représentant de l'association ACTIOM a permis de préciser le rôle de la collectivité.

En effet, il existe plusieurs niveaux d'implication.

Au premier niveau, elle a un rôle d'information et d'intermédiaire entre l'association avec laquelle elle conventionne, et les habitants. Elle met un local à disposition pour la tenue des permanences, gère la prise de rendez-vous et communique par tous moyens mais ne s'engage pas financièrement.

Au deuxième niveau, la collectivité négocie elle-même un contrat de santé.

Au troisième et quatrième niveaux, elle crée elle-même une association d'assurés ou conclut directement un contrat avec une mutuelle.

C'est le premier niveau qui est privilégié.

Les membres du conseil d'administration sont favorables à la poursuite du projet.

Le service va continuer à prospecter auprès des prestataires et fera un retour auprès des membres du CCAS. Une présentation sera faite lors du prochain conseil d'administration et une réunion publique sera organisée.



1.5. Dons au CCAS

Délibération n° 2023/07

Laurence BACINO présente les dons reçus au CCAS depuis le début de dernier conseil d'administration :

- 50€ (cinquante euros) sous forme de chèque adressé par M. Patrick LAVOREL, habitant de la commune.
- 400€ (quatre cents euros) sous forme de virement bancaire adressé par la boulangerie ANGE, société EPAT'ANGE dont le siège social est situé 300 rue des Peupliers à Epagny Metz-Tessy.
- 400€ (quatre cents euros) sous forme de virement bancaire adressé par la boulangerie Les Pains de Rémi, dont le siège social est situé 79 avenue de Genève à Annecy.
- 50€ (cinquante euros) sous forme de virement bancaire adressé par le MEDEF.

L'acceptation de dons relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS, il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire.
En effet, le don ne devient définitif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.
Il est proposé aux membres du CCAS d'accepter ces dons au bénéfice du CCAS.
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:
ACCEPTE ces dons au bénéfice du CCAS.



2. Logement

2.1. Logements sociaux – Rappel des sigles

Laurence BACINO présente un rapide rappel des différents sigles utilisés lors du traitement des demandes de logement social :

- Les logements PLAI sont financés par les Prêts Locatifs Aidés d'Intégration et sont destinés aux personnes les plus fragiles financièrement.
- Les logements PLUS sont financés par les Prêts Locatifs à Usage Social et sont destinés à des publics ayant des ressources intermédiaires.
- Les logements PLS sont financés par les Prêts Locatifs Sociaux et sont destinés à des publics dont les ressources sont plus confortables.

Laurence BACINO explique que cette dernière catégorie est celle qui est la plus difficile à attribuer car il y a moins de candidatures. Plus de 60% de la population peut prétendre à un logement social mais les personnes entrant dans celle-ci ne sont pas informées.

Un article est prévu dans le prochain bulletin municipal à ce sujet.

- RFR : Revenu Fiscal de Référence : ce montant est indiqué sur les avis d'imposition. Il permet de déterminer le plafond duquel dépendent les demandeurs
- CALEOL : Commission d'Attribution Logement et d'Examen de l'Occupation des Logements

Il s'agit de la commission, présidée par les différents bailleurs sociaux, qui étudie les candidatures proposées pour les logements à attribuer. Elle est composée de représentants des différents réservataires et des bailleurs sociaux. La commune a un rôle consultatif.



2.2. Logements sociaux – Programme GARDENIA et dernières attributions

Laurence BACINO explique que les attributions du programme GARDENIA ont été réparties sur plusieurs CALEOL, les mardis matins du mois de mai. Les deux logements réservation commune restants seront attribués lors de la CALEOL du 23 mai 2023.

Le travail de préparation a été conséquent et Laurence BACINO remercie encore le service et, notamment Lucie MONCHABLON, qui en était chargée.

Depuis le dernier conseil d'administration, sept logements réservation commune ont été libérés :

- Quatre sont réattribués :
 - T1 BIS PLUS Sur les Nants (Epagny) : --
 - T2 PLUS La Closerie (Epagny) : --
 - T3 PLS La Ferme de Sylvain (Metz-Tessy) : --
 - T3 PLUS Châteaux de la Monnaie (Epagny) : ---
- Trois sont en cours de réattribution :
 - T3 PLUS Clos Soudan (Metz-Tessy)
 - T2 PLAI Les Pommiers (Metz-Tessy)
 - T3 PLAI Villa Indigo (Epagny)



2.3. Logements communaux – Proposition d'augmentation des loyers

Laurence BACINO rappelle que les loyers des logements communaux d'urgence sont indexés aux plafonds de ressources des logements sociaux et tiennent compte des revenus fiscaux de référence (RFR) des locataires. Les prix appliqués correspondent au prix moyen au m² par plafond (PLAI/PLUS/PLS), soit :

- PLAI : 4€/m²
- PLUS : 6€/m²
- PLS : 8€/m²
- >PLS : 10€/m²

Le contexte d'inflation et la hausse de ce prix moyen sur le bassin annécien justifient une proposition d'augmentation des loyers à hauteur d'un euro du m².

Laurence BACINO soumet cette proposition aux membres du conseil d'administration qui donnent leur accord. Elle précise qu'elle sera validée par délibération du conseil municipal et que ces hausses seront appliquées pour les deux logements situés route du Viéran, les deux (bientôt trois) logements situés route des Bornous et le studio du Presbytère.



3. Aînés

3.1. Animations trimestrielles – Retour sur la première action intergénérationnelle

Laurence BACINO rappelle qu'une première action intergénérationnelle a eu lieu lors des vacances d'avril au centre de loisirs. Un groupe d'enfants a pu passer un après-midi avec un groupe de retraités de l'association Loisirs et découvertes.

Après un tour de présentation et la lecture de poèmes sur le thème du printemps par les enfants, le groupe s'est scindé en deux pour un atelier pâtisserie et un atelier jeux de société.

Un goûter a clôturé cet après-midi convivial.

Tous ont apprécié ce moment qui sera réitéré lors des vacances de la Toussaint avec l'association l'Ancolie.

Un article est également prévu dans l'Epatess'ran et lancera un appel aux volontaires retraités qui ne feraient pas partie des associations, pour de prochaines sessions.



3.2. Animations trimestrielles – Retour sur le film du 15 mai 2023

Laurence BACINO rappelle que le CCAS a proposé la projection du film « FAHIM » pour les seniors de la commune le lundi 15 mai dernier.

La communication a été améliorée par la création d'affiches attractives et la distribution massive des flyers reprenant les activités seniors 2023.

Une trentaine de personnes y ont assisté et ont grandement apprécié cette séance.



3.3. Plan Canicule – Organisation de la veille 2023

Laurence BACINO rappelle que le plan canicule sera déclenché, comme chaque année, du 1^{er} juin au 15 septembre.

La liste des personnes vulnérables pourra être établie lors que la liste des bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) aura été envoyée par le Conseil Départemental. Elle est actuellement en cours d'élaboration.

Elle sera transmise à l'ensemble des membres du conseil d'administration une fois mise à jour.



4. Subventions aux associations

4.1. Attribution de subventions aux associations

Délibération n° 2023/08

Madame BACINO, Vice-Présidente, rappelle que les membres du Conseil d'Administration ont voté à l'unanimité des membres présents le budget prévisionnel 2023 du CCAS dans lequel une dépense de fonctionnement est prévue pour d'éventuelles subventions aux associations œuvrant dans le secteur social.

Elle demande aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur l'octroi de plusieurs subventions aux associations suivantes :

- 100€ (cent euros) pour ADIMC 74
- 500€ (cinq cents euros) pour l'ADMR Gros Chêne Viéran
- 200 € (deux cents euros) pour Amitié et Avenir
- 100€ (cent euros) pour APEI « Les Papillons blancs »
- 250€ (deux-cent-cinquante euros) pour l'Espace Femmes Geneviève D
- 500 € (cinq cents euros) pour France Alzheimer
- 250 € (deux-cent-cinquante euros) pour Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH)
- 200 € (deux cents euros) pour Locomotive
- 100€ (cent euros) pour Les Spiridons et 100€ (cent euros) sous forme de bons d'achat reçus du magasin B&M.

Madame Michèle RIZZANTE, membre du conseil d'administration du CCAS et également Présidente de l'ADMR Gros Chêne Viéran, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** l'attribution des subventions telles que proposées ci-dessus, **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

◇ ◇ ◇

5. Questions diverses

Néant.

◇ ◇ ◇

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h00.

◇ ◇ ◇

Le Président,



Roland DAVIET

Le secrétaire de séance,

Gérard CAVALLI

